

Rapport annuel 2014



FORMATION EN DEUX PHASES

La formation en deux phases en 2014

La décision du Conseil des États du 20 mars 2014 de ne pas donner suite à la motion concernant la suppression de la formation en deux phases a pour l'essentiel dissipé l'incertitude qui régnait aussi bien chez les nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices que chez les organisateurs de cours. Les cours sont à nouveau organisés et fréquentés avec des perspectives positives, mais qui n'en sont pas moins exigeantes. En effet, le maintien de la formation en deux phases stimule les animateurs et les organisateurs de cours à poursuivre l'amélioration de la qualité des cours. Le service chargé du contrôle de la qualité, le Conseil suisse de la sécurité routière (CSR), a pris cette année des mesures non seulement pour vérifier le respect des prescriptions et des conditions cadres, mais également pour évaluer de façon plus précise la compétence pédagogique des animateurs tout au long de leurs cours. Quelle que puisse être la manière dont la deuxième phase de formation des nouveaux conducteurs sera structurée à l'avenir, c'est la compétence des animateurs qui fait le succès des cours. Or c'est un point qu'il convient d'améliorer en permanence et dès à présent.

Nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices

Le nombre des nouveaux permis de conduire délivrés à l'essai avait déjà diminué l'année précédente. Cette tendance n'a fait que se poursuivre. En 2014, le nombre de permis délivrés a baissé de 1800, ce qui représente une baisse de -2,1%. Le nombre des permis arrivant à échéance a continué d'augmenter, à savoir de 5,2% (soit 4200 permis). Le nombre de journées de cours suivies reste en augmentation. En raison du nombre de permis délivré dans le passé, cette tendance devrait se confirmer une fois de plus cette année.

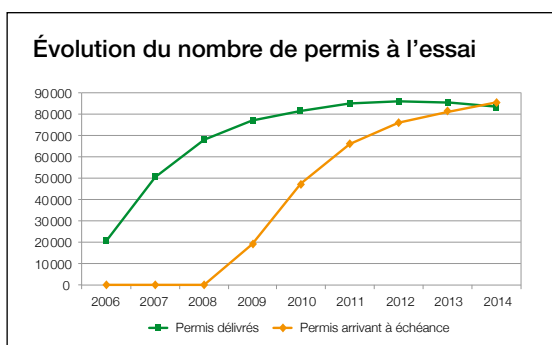


Fig. 1: Demande/délivrance de permis à l'essai depuis l'entrée en vigueur de la formation en deux phases (Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

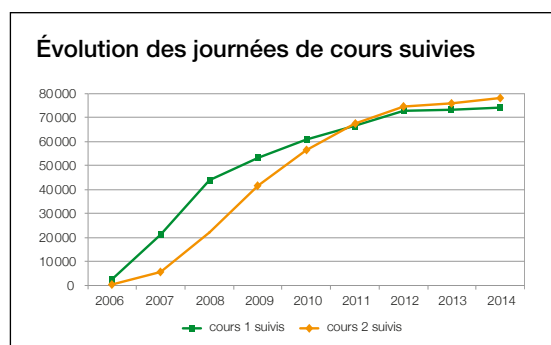


Fig. 2: Cours de formation complémentaire 1 et 2 dispensés depuis le début de la formation en deux phases (Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

La formation en deux phases en 2014

Mesures administratives

En raison d'infractions, il y a eu environ 10% de prolongations de la période d'essai en plus en 2014. Les annulations de permis ont encore une fois baissé de 3,4%.

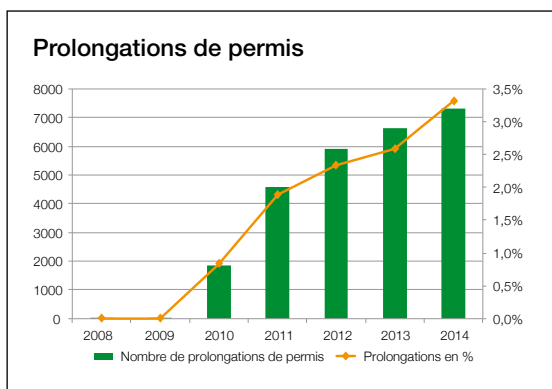


Fig. 3: Le nombre de prolongations de permis a augmenté de 10% en 2014 par rapport à 2013, pour atteindre un total de 7301 cas.

(Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

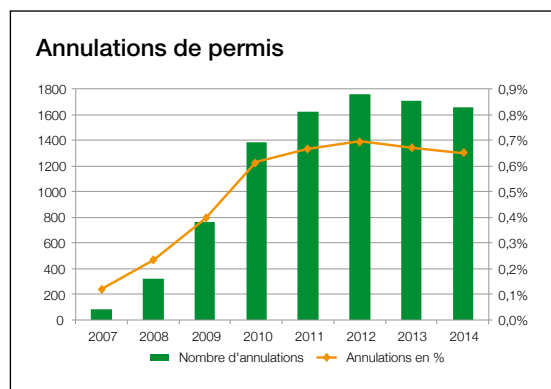


Fig. 4: Le nombre d'annulations a à nouveau diminué cette année, d'environ 3,4%, pour atteindre un total de 1652 cas.

(Source: Statistiques 2014 des mesures administratives frappant les conducteurs de véhicules, Office fédéral des routes)

Organisateurs de cours et animateurs

En tout, les organisateurs de cours ont assuré plus de 14 000 cours en faisant appel à des animateurs plus de 31 000 fois. Chaque animateur a en moyenne assuré 53 cours.

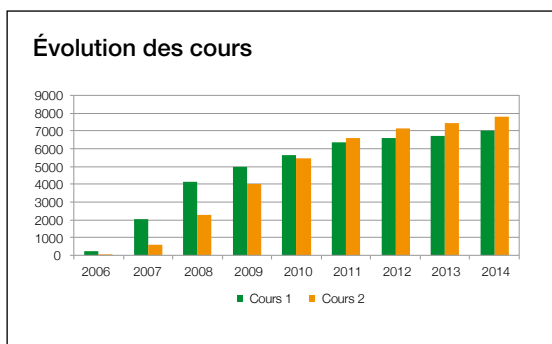


Fig. 5: Évolution du nombre de cours complémentaires depuis la mise en vigueur de la formation en deux phases

(Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

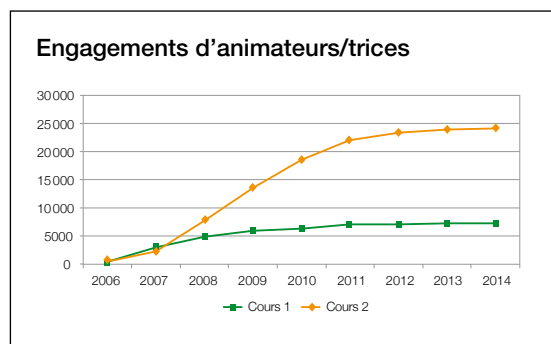


Fig. 6: Évolution du nombre d'engagements d'animateurs/trices depuis la mise en vigueur de la formation en deux phases

(Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

La formation en deux phases en 2014

Nombre de participants aux cours de formation complémentaire pour motocyclistes

La loi exige que les cours complémentaires comportent au minimum six et au maximum douze participants. La demande de cours complémentaires pour motocyclistes étant très faible, il a été souvent très difficile pour les organisateurs de cours de trouver six participants pour un cours.

La commission Assurance-qualité s'est emparée du problème et a décidé en septembre 2014 qu'il serait désormais toléré d'avoir un minimum de trois participants aux cours de formation complémentaire pour motocyclistes. Dans ce cas, l'organisateur de cours doit en aviser le service AQ, c'est-à-dire le Conseil suisse de la sécurité routière.

Avec l'accord de l'Office fédéral des routes (OFROU), les directives relatives à la formation continue obligatoire ont été adaptées en conséquence pour ce qui concerne la formation en deux phases.

Commande de permis de conduire de durée illimitée

L'asa propose aux nouveaux conducteurs la possibilité de commander en ligne leur permis de conduire de durée illimitée, sur le site 2phases.ch. En 2014, 9855 personnes en tout ont fait usage de ce service.

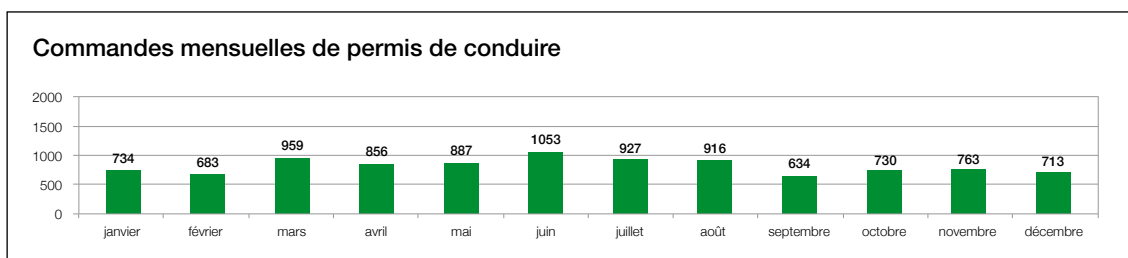


Fig. 7: Nombre de commandes mensuelles passées sur le site 2phases.ch.

(Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

Les cantons AG, BE, GE, NE, LU, VD et ZH ont décidé de mettre en place une autre procédure de commande. Les clientes et les clients de ces cantons ont toutefois la possibilité de se connecter sur l'infoportal, où ils reçoivent toutes les informations détaillées sur la procédure de commande dans leur canton.

La formation en deux phases en 2014

Assurance qualité

Peu avant la fin de l'année il a été possible d'agréer un autre organisateur de cours avec l'infrastructure nécessaire pour le 1^{er} jour de cours. Outre cette approbation, une autorisation a également été accordée à l'exploitation d'une nouvelle extension d'installation d'un ancien organisateur de cours.

En tout, ce sont dix nouveaux sites qui ont été contrôlés pour la réalisation du 2^e jour de cours et qui ont été soumis à l'approbation de chaque canton compétent pour le site considéré.

Au cours de l'année écoulée, le service AQ a effectué en tout 19 audits de journées de cours de formation complémentaire 1. Sur quatre d'entre eux, les experts ont relevé de légères insuffisances et dans un cas ils ont constaté de graves insuffisances. La plupart des reproches formulés étaient motivés par les capacités insuffisantes de l'animateur ou par l'écart par rapport au programme de cours agréé. Des échos positifs ont été recueillis lors de deux audits des cours 1 de formation complémentaire dans le domaine des motocycles.

Sur 20 audits des journées de cours de formation complémentaire 2, les experts ont relevé des insuffisances mineures dans neuf cas. De plus, deux audits ont révélé de graves insuffisances conduisant à la réalisation d'un audit supplémentaire. Les insuffisances constatées ont essentiellement porté sur les mêmes points que pour les cours 1.

Les experts du service AQ ont inspecté en tout 20 cours de formation complémentaire à l'occasion d'un audit éclair. À l'occasion de près d'un audit sur trois, les experts ont pointé des faiblesses dans l'animation. Dans un cas, de graves erreurs administratives ont été mises en évidence.

La formation en deux phases en 2014

Évaluation de l'enquête effectuée auprès des participants

Avec l'outil d'évaluation basé sur le web destiné aux participants aux cours, la Commission Assurance qualité (KQS) dispose d'un instrument de contrôle supplémentaire, en plus des audits. Si les audits renseignent ponctuellement sur le déroulement d'une journée de cours, l'outil d'évaluation permet de recueillir l'avis des participants sur chaque cours ayant été dispensé.

L'outil d'évaluation est à disposition depuis le début de la formation en deux phases, dans le but de demander leur avis aux nouveaux conducteurs. Cette année, 14 874 nouveaux conducteurs ont participé à l'enquête et évalué les 7 783 cours de formation complémentaire qu'ils ont suivis. Le taux de retour des questionnaires a été de 15%.

Par rapport à 2013, le taux de retour a donc baissé de 1%. La plupart des participants à l'enquête expriment un avis positif. Comme l'an dernier, 80% d'entre eux se déclarent satisfaits de leurs cours de formation complémentaire.

Il est étonnant de constater que la motion relative à la suppression de la formation en deux phases au cours de l'année écoulée n'a pas eu d'effet sensible sur le nombre de participants, ce qui conduit à se poser la question suivante. En effet, de deux choses l'une: ou bien la pression exercée sur les nouvelles conductrices et les nouveaux conducteurs est moins importante que ne le pensent les politiciens, ou bien les nouvelles conductrices et les nouveaux conducteurs n'ont tout simplement pas été intéressés par le débat politique.

En 2014 également, il est fréquemment arrivé que les organisateurs de cours ne donnent pas le feuillet supplémentaire avec l'accès à l'outil d'évaluation. C'est pourquoi en 2015 la nouvelle adresse web et le nouveau code d'accès seront cryptés au moyen d'un code QR et figureront en bonne et due place sur l'attestation de cours. De cette façon, les organisateurs de cours ne pourront plus laisser de côté l'évaluation de l'asa.

Depuis 2013, les animateurs/trices sont également questionnés sur leur offre de perfectionnement. En 2014, 75 animateurs ayant suivi 41 cours ont participé à l'enquête, ce qui représente un taux de retour de 15%. Certes, cela représente 5% de moins que l'an dernier, mais dans les faits cela correspond en tout à 32 animateurs et 20 cours évalués en plus par rapport à 2013. Comme l'an dernier, 85% des animateurs ayant participé à l'enquête sont satisfaits des cours qu'ils ont suivis.

La formation en deux phases en 2014

Projet OPERA-3

L'Office fédéral des routes (OFROU) a lancé le programme OPERA-3 en 2009. Dans le cadre de ce projet, des mesures d'optimisation pour la première phase de formation sont proposées. De plus, une optimisation de la deuxième phase et une meilleure coordination entre la première et la deuxième phase sont également préconisées. La question de savoir quelles réglementations de la 3^e directive de l'UE sur les permis de conduire doivent être également adoptées en Suisse est aussi à l'étude. Il s'agit essentiellement d'harmoniser les catégories de permis de conduire, notamment les catégories applicables aux motocycles.

L'audition relative à OPERA-3 est attendue pour 2015. Les décisions qui seront prises pourront avoir des influences sur la deuxième phase, c'est-à-dire sur l'organisation et la réalisation des cours de formation complémentaire. Les organisateurs de cours et l'asa seront tenus de mettre en application en temps utile les modifications légales éventuelles.